

Le rôle des collectivités locales dans la réalisation du développement local des zones d'ombre en Algérie au cours de la période 2020-2024

" دور الجماعات المحلية في تحقيق التنمية المحلية لمناطق الظل في الجزائر خلال الفترة 2020-2024."

BOUARIOUA Rabia, Maitre de Conférence Classe A, Université M'Hamed BOUGARA de Boumerdès (Algérie)*

Date de réception : 22/02/2023 ; **Date de révision** : 20/04/2023 ; **Date d'acceptation** : 20/06/2023

Résumé : Les collectivités locales fournissent beaucoup d'efforts dans la gestion et la conduite de leurs organisations administratives pour réaliser le développement local dans tous les domaines, en mettant l'accent sur la fourniture des conditions nécessaires à leurs membres. Mais malgré les efforts déployés, elles n'ont pas atteint ce à quoi elles aspiraient dans leurs plans futurs. Différentes raisons sont à l'origine de cette situation ; particulièrement des obstacles organisationnels et financiers, mauvaise performance des ressources humaines. Cela s'est traduite par un manque de confiance entre la population et l'administration qui en a la charge.

Mots-clés : Collectivités locales ; développement local ; Zones d'ombres.

Code de classification Jel : R11 ; R58

الملخص:

تعمل الجماعات المحلية جاهدة في ادارة وتسيير منظماتها الادارية على تحقيق تنمية محلية و في جميع المجالات وذلك من خلال التركيز على توفير المتطلبات الضرورية لأفرادها، الا أنه بالرغم من المجهودات المبذولة لم تحقق ما كانت تصبو اليه في مخططاتها المستقبلية نتيجة العديد من العراقيل التنظيمية و المالية و ضعف أداء موردها البشري ، الأمر الذي نجم عنه انعدام الثقة بين أفرادها و الادارة المسؤولة عنها .

تصنيف JEL: R11 ; R58

Abstract: The local groups are working hard in the management and running of their administrative organizations to achieve sustainable and comprehensive development in all fields by focusing on providing the necessary requirements for their members, but despite the efforts made, they did not achieve what they aspired to in their future plans as a result of many organizational and financial obstacles And the poor performance of its human resource, which resulted in a lack of distinction between its members and the administration responsible for it.

Key words: Local groups, sustainable development, administration.

JEL: R11 ; R58

* BOUARIOUA Rabia, r.bouarioua@univ-boumerdes.dz

I- Introduction :

Les collectivités locales font partie des structures organisationnelles et stratégiques de gestion et d'encadrement des groupements de leurs membres et œuvrant pour répondre à leurs besoins. Elles représentent ainsi l'une des composantes importantes de la structure économique de tout pays en raison du soutien qu'elles apportent pour sa croissance économique et représentent une source de création de richesses et d'emplois au niveau local. Cependant, malgré les plans et les stratégies adoptés, elles n'ont pas pu atteindre des niveaux élevés dans le domaine de la croissance économique et du développement durable, en particulier dans les pays du tiers monde, en raison de nombreux obstacles. Alors que ce secteur a consommé de nombreux fonds financiers alloués par le gouvernement Algérien, un faible niveau de performance est constatée, malgré les efforts déployés par les gouvernements successifs afin de répondre aux besoins des individus dans les zones reculées et les zones d'ombre qui souffrent d'un manque de disponibilité des produits et services essentiels. Dans ce cadre, l'État Algérien a dirigé le cap vers ce que l'on appelle le développement national global, ce qui nécessite des efforts importants des différentes parties pour atteindre cet objectif central et stratégique.

A partir de ce qui précède nous pouvons avancer la problématique suivante : **A quel point , les collectivités locales contribuent-elles au développement des zones d'ombre en Algérie au cours de la période 2020-2024 ?**

La problématique citée plus haut englobe les questions suivantes :

- ✓ Quelle est la nature de la relation entre le développement local et les collectivités locales ?
- ✓ Quel est le degré d'efficacité des programmes et des plans visant à réaliser un développement local et global ?
- ✓ Les mesures d'urgence de l'Etat Algérien ont-elles contribué à répondre aux besoins des habitants des zones d'ombre ?

Pour répondre au problème principal et à ses sous-questions, les hypothèses suivantes peuvent être avancées :

- ✓ L'organisation administrative complexe des collectivités locales affecte les efforts de développement local.
- ✓ Les différents programmes et plans adoptés en Algérie pour soutenir le développement local et national se caractérisent par un caractère aléatoire dans l'allocation des fonds financiers et des faiblesses dans l'exécution et l'évaluation.
- ✓ La centralisation dans l'administration et la gestion des collectivités locales est un facteur à l'origine de l'échec des programmes de développement dans les zones d'ombre.

A cet effet, cette étude a été divisée en trois principaux axes :

Premier axe : la relation du développement local avec les collectivités locales.

Le deuxième axe : les orientations stratégiques de l'Algérie vers le développement local et national.

Troisième axe : les enjeux du développement local dans les régions de l'ombre Algériennes.

Objectifs de l'étude : Cette étude vise à atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Présenter le cadre théorique du développement local, des groupes locaux et des zones d'ombre, tout en soulignant les spécificités de chaque notion.
- ✓ Diagnostiquer le niveau de développement local en Algérie.
- ✓ Apporter un jugement objectif sur le succès des programmes et plans de développement local et global.
- ✓ Prendre connaissance des réalisations de développement local dans les zones d'ombre.

- ✓ Proposer des étapes et des suggestions visant à améliorer la gestion et la conduite des communautés locales.
- ✓ Identifier les besoins d'aménagement dans les zones d'ombre en Algérie.

L'importance de l'étude : L'importance du document de recherche réside dans de nombreux points, parmi lesquels :

- ✓ Mettre en lumière le rôle important l'administration locale dans le développement.
- ✓ Participer à l'élaboration et à l'expression d'opinions -positives ou négatives- sur le développement local et les politiques publiques ;
- ✓ Déterminer les stratégies de soutien au développement local en Algérie ;

C'est ce que nous tenterons de mettre en évidence à travers cette feuille de recherche en abordant le développement local et ses relations avec les collectivités locales, les programmes et plans de développement local en Algérie, et enfin faire le bilan des efforts déployés dans les zones d'ombre.

I. la relation du développement local avec les collectivités locales

I.1. Les collectivités locales

1- **Définition des collectivités locales**¹: De nombreuses définitions des collectivités locales existent ; elles découlent de certains de leurs aspects et de leurs objectifs principaux. Certains auteurs les considèrent comme un ensemble d'organes exécutifs et techniques au niveau local qui gèrent les affaires publiques et les services à caractère local. Ces organes peuvent être élus, ou nommés et exercent leurs compétences par transfert ou délégation. Il implique la répartition des fonctions administratives de l'État entre un appareil central et des organes locaux indépendants, et donc c'est un mode d'organisation de l'État qui réaliserait la décentralisation. L'administration locale requiert un certain contrôle par la tutelle visant à assurer et à garantir le bon fonctionnement des équipements locaux et à préserver l'unité de l'État et à adhérer à son ordre public. Les définitions des collectivités locales, et même leurs dénominations sont parfois différentes. Il y a ceux qui préfèrent « gouvernement local, et c'est ce qu'on retrouve dans les régimes anglo-saxons et ce qui se passe dans leur orbite, et il y a ceux qui utilisent le nom d'administration locale, comme dans le système français et les pays colonisés par la France.

Elle est également considérée comme une circonscription administrative dotée d'une personnalité juridique qui bénéficie du budget de la commune (la Wilaya), de compétences particulières et d'un domaine particulier. Elle supervise la gestion des collectivités locales et des organismes affiliés sur élection au suffrage universel. Elle est qualifiée à plaider devant la justice et conclure des contrats en son nom. Elle occupe une zone géographique bien déterminée puisque le territoire national est divisé en zone dotées de la personnalité morale dont le dirigeant est élu par la population. Les appellations varient, on l'appelle parfois « décentralisation régionale » par rapport à la région géographique sur laquelle elle s'appuie, et on l'appelle aussi administration locale².

En plus de ce qui précède, elle a été définie par un auteur Anglais comme suit : » la communauté locale est la partie du gouvernement mère ou de l'État qui s'occupe principalement des questions intéressant les résidents d'une région ou d'un lieu particulier, en plus des questions que le Parlement juge appropriées d'être gérées par des autorités locales élues qui complètent le travail du gouvernement central.

2- **Les caractéristiques des collectivités locales** : les principales sont :

- ✓ **L'indépendance administrative** : C'est l'une des caractéristiques les plus importantes qui résulte directement de la reconnaissance de la personnalité morale, qui a été confirmée par l'article premier de la loi municipale en Algérie, qui précise qu'il ne suffit pas d'avoir des intérêts distincts et d'accorder la personnalité morale à l'unité locale pour l'établissement du

système d'administration locale, mais l'assemblée responsable de ces intérêts doit être indépendante du gouvernement central. L'indépendance administrative signifie également « établir des agences qui jouissent de tous les pouvoirs nécessaires pour que les fonctions administratives soient réparties entre le gouvernement central et des organes locaux indépendants, selon un système de contrôle adopté par les autorités centrales de l'État.

✓ **La Personnalité morale** : Les collectivités locales dispose de ce qu'on appelle la personnalité morale qui leur permet de travailler dans un cadre légal, et elles ont aussi une indépendance en termes d'embauche de salariés et d'obtention de ressources propres. Elle exerce son autorité en matière de prise de décision, garantie par l'existence d'un conseil élu, dont décisions prises sont mises en œuvre par les autorités exécutives locales.

✓ **L' Indépendance financière** ³ : La jouissance par la collectivité locale de la personnalité locale et morale et de l'indépendance administrative nécessite la reconnaissance du caractère d'indépendance financière ou de responsabilité financière indépendante, ce qui implique de doter les collectivités locales de ressources financières particulières leur permettant d'exercer les compétences qui leur sont confiées, satisfaire les besoins des citoyens dans le cadre de leur travail et jouir du droit de propriété. Pour les fonds privés, il existe d'autres caractéristiques que nous mentionnons les plus importantes dans ce qui suit :

- La capacité à développer une stratégie à long terme pour l'activité, le secteur ou la société dont elle a la charge, puis à garantir les conditions de travail nécessaires en fonction de cette stratégie ;
- Trouver la capacité technique pour mener à bien la planification stratégique ;
- Contribuer à la construction d'une base de science et de technologies qui permettra le développement de sa propre capacité à maîtriser les connaissances ;
- Travailler dur pour créer un état d'esprit qui permet aux membres de la communauté d'adopter la philosophie du développement ;
- L'existence d'intérêts locaux spécifiques à une région particulière de l'État, qui concernent les habitants de la région elle-même plus que leur importance pour tous les citoyens de l'État.

3- **Objectifs des collectivités locales** : Les objectifs des collectivités locales sont nombreux, parmi lesquels nous citons :

✓ **Objectifs politiques** : ces objectifs sont liés aux valeurs élémentaires de l'administration locale, principalement représentés dans le principe des élections et les modèles d'actions politiques qui suivent ce principe. Dans le cadre de ces objectifs, les sous-objectifs sont les suivants :

• **Pluralisme** : le pluralisme signifie la répartition du pouvoir dans l'État entre des groupes locaux et des services différents. Dans ce cas, la fonction de l'État est de coordonner et de développer des solutions de compromis entre ces groupes et intérêts concurrents. Les assemblées locales sont parmi les groupes les plus importants qui partagent les compétences et les pouvoirs avec gouvernement central.

• **Démocratie** : La démocratie est considérée comme l'un des principaux objectifs que le système d'administration locale cherche à atteindre. La démocratie est représentée dans la liberté des communautés locales. L'élection des conseils locaux et la pratique de la démocratie au niveau local poussent les citoyens à prêter attention aux affaires publiques et les sensibiliser à leurs droits et devoirs.

✓ **Objectifs administratifs** : L'application de la décentralisation dans la prise de décision dans les affaires locales est un moyen pour atteindre la rapidité, la précision et l'efficacité dans la réponse aux exigences et aux besoins de la population locale de façon à garantir l'efficacité du service public rendu aux territoires et régions, car contrairement à la approche centrale dans la gestion des affaires publiques, elle se caractérise par la sensibilité, c'est-à-dire qu'elle est affectée par les réactions et les critiques de la population locale. Les objectifs administratifs des collectivités locales peuvent se résumer à l'amélioration du niveau des services et de leurs performances dans la communautés.

- ✓ **Objectifs sociaux** : Parmi eux nous citons :
 - Répondre aux désirs et aux besoins de la population locale en matière de services locaux en fonction de sa situation et de ses priorités, car la présence d'une assemblée locale dans une région spécifique implique une responsabilité sociale envers les citoyens. Cela doit se refléter dans l'amélioration de leur situation économique et sociale notamment la santé et l'éducation, et les questions liées à la protection de l'environnement.
 - Le sentiment du citoyen au sein des communautés locales d'influencer la prise et la mise en œuvre des décisions locales, ce qui renforce la confiance en soi et augmente son lien avec la communauté locale.
- ✓ **Objectifs économiques** : il comprend la contribution des unités locales à l'élaboration des plans de développement, l'utilisation optimale des ressources et des potentiels commerciaux, industriels et touristiques, et leur orientation vers des projets productifs et de services, pour créer des opportunités d'emploi pour les citoyens des unités locales, encourager les capitaux locaux et les orienter vers des projets permettant d'améliorer les aspects économiques et l'investissement local, et accroître les perspectives de développement économique tel que : création de marchés.

I.2. la nature du développement local

1. **Définition du développement local** : Les chercheurs sont loin d'être unanime sur une définition unique et unifiée du développement local en raison de leurs différents points de vue. Certains l'ont considéré comme « un processus de maximisation de la capacité des citoyens au niveau local à participer à la formulation stratégique d'objectifs de développement globaux, en définissant des objectifs intermédiaires et des plans d'action qui peuvent être réalisés au niveau local, et travailler pour trouver des mécanismes appropriés pour la réalisation de ces objectifs locaux d'une manière qui mène à la communication avec eux, et pour atteindre les objectifs stratégiques de développement global ⁴.

Pour certains, le développement local est un changement social guidé par une idéologie spécifique, et c'est un processus complexe à long terme, global et intégré dans ses dimensions économiques, sociales, politiques, culturelles, environnementales et technologiques. Cette optique ne doit pas ignorer les impératifs environnementaux et les causes de destruction des ressources naturelles et la nécessité de développement des ressources humaines et doit aussi œuvrer pour transformer les bases industrielle existante. Donc c'est un processus positif visant le meilleur pour les membres de la société ⁵.

Pour d'autres, c'est le développement qui conjugue les acteurs locaux ancrés dans la réalité socio-spatiale elle-même en valorisant les ressources locales qui conduisent à l'émergence de produits, un changement majeur dans l'organisation de la production locale, et un mode original de l'industrialisation par rapport aux modèles économiques traditionnels ⁶.

2- **Objectifs du développement local** : Le développement local permet d'atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment ⁷ :

- ✓ Le développement local cherche à stimuler l'opinion publique qui croit aux processus de transformation et de changement, et à pousser cette opinion à faire partie de ces activités humaines quotidiennes, à travers un sentiment collectif qui contrôle les esprits, les comportements et les actions, afin de garantir succès.
- ✓ Il vise la convergence des communautés locales, et les transformer en un état de cohésion et d'interdépendance afin de faciliter leur croissance de manière équilibrée.
- ✓ Créer une participation émotionnelle et établir des liens entre le plus grand nombre de projets et de collectivités locales, et créer un nouvel esprit dans les relations de production et autres facilités de service.

Il y a aussi ceux qui résumant les objectifs du développement local en deux objectifs principaux qui sont :

- ✓ **Objectifs de réalisation** : Ils regroupent l'ensemble des réalisations matérielles réalisées par le développement local.
 - ✓ **Objectifs moraux** : Ils comprennent tous les changements comportementaux, cognitifs et de compétences qui surviennent chez les résidents de la communauté au cours de leur participation et de leur leadership dans le processus de développement local.
- 3- **La Stratégie de développement local** : La plupart des stratégies de développement local reposent sur trois catégories étroitement liées, comme suit :

Tableau (1) : **La Stratégie de développement local**

| | |
|--|--|
| <p>1- Incarner la gouvernance et le style de management</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Décrit la méthodologie par laquelle les priorités sont déterminées, la démarche de prise de décisions et la méthode avec laquelle les personnes et les institutions interagissent avec elles. ✓ Des méthodes de bonne gouvernance sont suivies ; ils sont caractérisés par une prise de décision transparente, une gestion financière saine, une responsabilité publique et une distribution juste et honnête des ressources, ce qui conduit à des améliorations continues de la plupart des indicateurs urbains. ✓ Adopter le principe de décentralisation de la propriété des ressources et des responsabilités aux niveaux les plus bas. ✓ Les gouvernements municipaux qui ont introduit des processus de budgétisation financière participative sont parmi les villes qui ont le mieux réussi à adopter un consensus et à répondre aux besoins des pauvres. ✓ La méthode utilisée dans la prise de décision représente l'élément clé dans la construction d'un consensus et une preuve de la capacité à obliger les responsables à rendre des comptes. C'est une question de participation et pas seulement d'échange d'informations. La participation des parties prenantes dans des structures organisées permet d'établir un consensus sur les priorités du développement et à améliorer l'égalité et le niveau d'efficacité dans la répartition des ressources et à assurer l'existence de la transparence et de la responsabilisation des responsables et la durabilité des actions. |
| <p>2- la croissance économique au niveau local</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître les investissements afin d'augmenter les opportunités d'emploi et d'étendre les services ; ✓ Déterminer les moyens d'amélioration de la performance économique générale de la ville et de son niveau d'efficacité ; ✓ Encourager la création d'opportunités d'emploi à large assise qui incluent les secteurs public et informel ; ✓ Accroître la compétitivité de la ville à l'échelle nationale et internationale ; ✓ Impliquer les petits établissements d'investissement, en plus du secteur privé, dans la formulation de la stratégie de développement, et encourager leur participation et de leurs investissements, et définir le rôle de soutien que le gouvernement joue. |
| <p>3- Réduire le taux de pauvreté</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ La fourniture de services de base tels que les eaux usées, l'électricité et les transports urbains affecte la vie quotidienne des pauvres ✓ Il devrait être basé sur les meilleurs moyens permettant utilisés dans la fourniture des services de manière efficace, et il devrait inclure les mécanismes et leurs niveaux de performances, le principe de remplacement des coûts, et le cadre réglementaire qui les régit. |

| | |
|--|---|
| | <p>Toute stratégie de développement local doit inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• La capacité du grand public à accéder à l'information ;• Déterminer le droit d'accéder aux facilités et opportunités disponibles, en d'autres termes, l'existence d'un environnement en faveur des pauvres ;• Supprimer tous les obstacles juridiques qui empêcheraient de donner à tous les citoyens, en particulier les femmes, un accès égal aux services de base, à l'acquisition de terres, aux prêts et aux opportunités d'emploi. |
|--|---|

Source : adapté de : L'Organisation arabe pour le développement administratif, **Gérer le changement dans les administrations locales et les municipalités**, Options et orientations, **Forum d'Istanbul pour l'intégration entre les agences gouvernementales, les administrations locales et les municipalités**, Ligue des États arabes, 2010, page 240.

I.3. les conditions de développement des communautés locales ⁸

L'administration et la gestion des collectivités locales œuvrent pour atteindre des niveaux élevés de développement local à travers de nombreux efforts et plans. De nombreux obstacles sont à dénombrer, notamment organisationnels, humains et financiers. Parmi ces difficultés on trouve :

- Incompétence des membres (l'Assemblée Populaire Communal et l'Assemblée Populaire de wilaya).
- les collectivités locales sont largement endettées ; elles ont contractés des dettes auprès du Fonds des Collectivités Locales et qui sont dans la plupart des cas dépensés dans des domaines sans aucune relation ni avec le développement local ou le développement de la société ni avec la gestion normale de leurs structures ;
- Le fait que les ressources collectives sont inexistantes ou même insuffisantes pour faire fonctionner la vie quotidienne de la communauté, ce qui entraîne l'impossibilité de créer tout développement de quelque nature que ce soit et avec la présence de certaines difficultés qui ont souvent entravé et continue d'entraver la bonne conduite des affaires de l'administration locale, en particulier les difficultés financières et le manque d'utilisation optimale des ressources humaines détenues par la municipalité.
- Décisions improvisées et unilatérales basées sur le manque de connaissance et sans maîtrise des questions politiques, qui sont considérées comme le principal support de gestion.
- Les municipalités font face à des obstacles liés aux ressources limitées dans les secteurs financier, administratif, juridique et de développement

L'un des obstacles majeurs à l'efficacité du modèle d'organisation administrative consiste en l'existence de plusieurs niveaux d'organisation bureaucratique, qui entravent la réalisation des projets et programmes de développement des villes (équipements de loisirs, trafic et politique d'expansion des différents services) ; il y a de nombreuses niveaux administratifs qui s'impliquent systématiquement dans la prises décisions, par exemple pour l'obtention d'un permis de construction d'une maison ou d'une usine...etc la demande passe par plus de vingt bureaux, techniciens et spécialistes et prend des mois avant que cette autorisation soit accordée . En plus de ce qui précède, certains chercheurs ont considéré que la réalisation du développement local est étroitement liée à l'existence d'une communauté locale et à la création d'un environnement propice au développement et au partenariat entre les secteurs

public et privé à travers leur mandat électoral, qui devrait respecter leurs programmes et les objectifs qu'ils ont annoncé ⁹.

II– les orientations stratégiques de l'Algérie vers le développement local et national ¹⁰

Depuis l'indépendance, l'Algérie a adopté de nombreux programmes et plans de développement nationaux, locaux et sectoriels, en plus des programmes de développement économique qui soutiennent la voie du développement local, conduisant à la nouvelle orientation de l'État Algérien visant à développer les zones frontalières et les zones d'ombres. C'est ce que nous allons tenter de d'analyser dans ce qui suit.

Premièrement : les plans et programmes à caractère national

➤ **Le plan national d'aménagement du territoire ; horizons 2010-2025 :**

C'est un plan d'action qui garantit une planification stratégique au niveau du territoire de l'État, selon lequel, l'État décide de trois bases liées au pari démographique lié à la population et aux défis du marché du travail, le pari économique lié à la compétitivité et à la réhabilitation des territoires en lien avec la mise en place de l'organisation mondiale du commerce et le pari écologique qui admet la nécessité de préserver le capital naturel et culturel face à la situation de rareté et de perturbation de l'eau et du sol. Où les secteurs ministériels, les collectivités territoriales et les institutions nationales et locales, s'engagent dans le cadre des directives du plan, à respecter les règles du plan national et à œuvrer à la concrétisation de leurs projets et plans conformément aux directives du plan.

➤ **Le plan national de développement agricole et rural :** c'est un dispositif particulier qui vise à mettre à niveau le cadre technique, financier et réglementaire afin de parvenir à une agriculture moderne et performante par la préservation, la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles,

➤ **Le schéma directeur d'aménagement des ressources en eau et le plan national de l'eau :** Ce schéma comprend une évaluation complète des ressources en eau qui font l'objet d'un suivi, y compris les ressources alternatives émises, notamment le filtrage des eaux usées et le dessalement de l'eau de mer, ainsi que les ressources récupérées, une évaluation des besoins en eau sur la base des objectifs de développement du secteur sur le long terme pour l'unité hydrographique destinée à la vente. Quant au plan national de l'eau, il s'intéresse au diagnostic du secteur de l'eau en fonction de son utilisation en termes de quantité, de mode et d'ouvrages d'irrigation existants, ainsi que des aspects institutionnels et organisationnels liés à cette activité.

Deuxièmement : Des programmes de développement économique qui soutiennent la voie du développement local

Parmi ces programmes, nous citons : le programme d'appui à la relance économique 2001-2004, le programme complémentaire d'appui à la croissance économique 2005-2009, le programme quinquennal de développement 2010-2014 , le plan quinquennal de développement 2015-2019.

- ✓ **Le programme d'appui à la relance économique 2001-2004 :** C'est un programme de développement pour lequel une couverture financière d'environ 525 milliards de dinars (environ 7 milliards de dollars américains) a été allouée, avant que sa couverture financière finale ne soit estimée à environ 1 216 milliard de dinars, soit l'équivalent de 16 milliards de dollars, après y avoir ajouté de nouveaux projets et procédé à des réévaluations de la plupart des projets précédemment programmés .
- ✓ **Programme supplémentaire d'appui à la croissance économique 2005-2009 :** C'est un programme économique complémentaire au programme de relance économique, d'un montant de 150 milliards de dollars, qui vise à soutenir le développement

économique, à développer les équipements de base et à relever le niveau de vie de la population .

- ✓ **Le Programme quinquennal de développement 2010-2014** : Ce programme s'inscrit dans la dynamique de la reconstruction nationale. Il s'est étendu de 2010 à 2014, avec des dépenses estimées à 21 214 milliards de dinars, soit 286 milliards de dollars. Il a été alloué en deux volets principaux :

Le premier volet a porté sur les grands projets en voie d'achèvement, notamment dans les secteurs ferroviaire, routier et de l'eau, d'un montant de 9,700 milliards de DZD équivalent à 130 milliards de dollars, et la deuxième volet a porté sur de nouveaux projets d'un montant de 11,534 milliards de DZD, soit l'équivalent de 156 milliards de dollars .

- ✓ **Programme de consolidation de la croissance économique 2015-2019** : Il est représenté dans le plan quinquennal de développement pour la période de 2015 à 2019. L'Etat a alloué environ 22,100 milliards de dinars, équivalent à 280 milliards de dollars, pour lesquels il vise à atteindre un taux de croissance estimé à 7% à l'horizon 2019.

Troisièmement : Programmes spéciaux pour les régions du sud et des hauts plateaux

Les wilayas du Sud ont bénéficié des opérations enregistrées dans le cadre des programmes quinquennaux successifs de développement dans le cadre d'un programme lancé en 2006 (le Fonds Spécial pour le Développement des Régions du Sud) de dotations budgétaires de l'Etat dans la limite de 2% des recettes fiscales pétrolières et les dotations budgétaires accordées annuellement dans le cadre du programme spécial pour le développement des wilayas du sud .

Quatrièmement : Développement des zones frontalières :

La politique nationale d'aménagement et de développement des zones frontalières s'inscrit dans le nouveau contexte institutionnel de l'Etat, qui se caractérise par l'approbation par les pouvoirs publics du plan national d'aménagement du territoire à l'horizon 2030, où les zones frontalières comptent 12 wilayas, 3 wilayas déléguées (avant le nouveau découpage administratif) et 57 communes, réparties en neuf (09) zones frontalières qui sont : la côte est, la côte ouest, les hauts plateaux est, les hauts plateaux ouest, le sud-est, le grand sud-est, le grand sud-ouest et le sud-ouest. La superficie des zones frontalières est de 1 323 395 km², ce qui équivaut à 42 % de la superficie du pays, et une ligne frontalière de 6343 km répartie comme suit : 1601 km avec le Maroc, 1376 km avec le Mali, 982 km avec la Libye, 965 km avec la Tunisie, 956 km avec le Niger, 463 km avec la Mauritanie et 42 km avec le Sahara Occidentale.

La politique d'aménagement du territoire vise à répartir convenablement la population, les activités économiques et les infrastructures, en tenant compte des spécificités de chaque territoire, ainsi qu'à assurer l'équilibre, l'équité et l'attractivité sur l'ensemble du territoire national dans le cadre d'un développement durable. Cette stratégie repose sur le soutien à l'équipement et aux installations dans les zones frontalières, et l'appui à l'implantation d'activités économiques, l'appui au désenclavement et à la facilitation des déplacements dans les zones frontalières et l'appui au développement des relations transfrontalières.

En plus de ces programmes centralisés ou nationaux, il existe d'autres programmes qui ne sont pas centralisés et comprennent notamment les suivants :

1- Plan sectoriel de développement PSD: Le décret n° 380-81 du 26 décembre 1981 a inscrit les compétences des communes et des wilayas en matière d'urbanisme et

d'aménagement, puisqu'il a stipulé le droit de l'Assemblée Populaire de Wilaya de donner son avis lors de la préparation du plan de wilaya dans le domaine des projets à caractère national programmés pour leur réalisation dans la wilaya, il peut également inscrire ses suggestions dans le cadre du plan national d'aménagement dans la limite des conditions suivantes :

- Possibilité et capacité de mener à bien le projet
- Le coût réel de l'achèvement du projet
- La capacité de la wilaya à financer le projet et les moyens à employer
- La rentabilité économique et la productivité du projet économique
- Avantages sociaux des projets non productifs
- Calendrier de mise en œuvre du projet et les résultats attendus.

Conformément à ces conditions, la wilaya prépare son plan de développement dans lequel elle définit les grandes lignes de ses programmes de développement pour une durée de 5 ans. C'est un plan à moyen terme qui reflète les programmes, moyens et objectifs précisés à titre contractuel entre l'Etat et l'administration locale en vue de réaliser le développement local. Ce plan est enregistré au nom du wali qui veille à sa mise en œuvre. Le plan sectoriel de développement comprend bien sûr divers secteurs tels que les infrastructures, les services, les activités économiques et sociales, il comprend également une vaste zone géographique, c'est-à-dire qu'il s'étend sur le territoire de la wilaya. Il peut également inclure plus d'une wilaya, en particulier en ce qui concerne les routes et l'irrigation.

2- Le Plan Communal d'Aménagement (PCD) : Le plan communal d'aménagement est l'un des outils du développement local, il a été approuvé par le décret exécutif 73-136 du 9 août 1973 relatif aux conditions de gestion et de réalisation des plans communaux d'aménagement. C'est une des formes de la décentralisation et de l'implication des collectivités locales et des citoyens dans le développement national.

Et conformément à ce qui est spécifié à l'article 107 de la loi communale 11/10, l'assemblée populaire communale prépare ses programmes annuels et pluriannuels après les avoir approuvés et veille à leur mise en œuvre conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés dans le cadre du plan nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, ainsi que des plans directeurs sectoriels .

Il existe un certain type de projets de développement qui sont autorisés à être réalisés dans le cadre du plan communal de développement et tout projet proposé par les assemblées populaires communales qui ne relève pas du code des projets du plan de développement municipal est rejeté. Ainsi, les des projets du plan communal de développement relève des rubriques suivantes :

- Eau potable et désinfection
- Routes et pistes
- Urbanisation et environnement
- Éducation, formation, santé et hygiène
- Jeunesse, sport, culture et divertissement
- Bâtiments communaux et leurs annexes
- Poste, transport et marchés de proximité

Cette liste résume les compétences et les pouvoirs des collectivités locales qui leur sont conférés par la loi communale 11/10, qui comprennent la préparation et le développement, la reconstruction, les structures et équipements de base et les activités municipales dans le domaine de l'éducation, de la protection sociale, des sports, de la jeunesse , culture, divertissement, tourisme, propreté, préservation de la santé et voirie municipale.

Les pouvoirs et missions de la commune dépassent largement ses capacités matérielles ou humaines, ce qui lui crée un déficit chronique d'emplois, qui nécessite de fixer des priorités et d'impliquer d'autres acteurs extérieurs à la commune pour mener à bien certaines missions. En outre, ces missions et compétences appartiennent à toutes les communes sans exception, ni en termes de population, ni d'aire géographique, ni de situation financière, ni de niveau

d'urbanisation, et l'aménagement s'appuie sur des programmes types au sein de la liste citée précédemment, le tout sans tenir compte des spécificités locales, ce qui se répercute négativement sur le développement local.

III- les enjeux du développement local dans les régions d'ombre en Algérie.

L'Algérie s'efforce d'assurer l'efficacité des programmes de développement local approuvés en fournissant les ressources financières nécessaires et une gestion efficace afin de réaliser un développement national global. Cependant, malgré les efforts déployés par les gouvernements successifs, elle n'a pas atteint ce à quoi elle aspirait, ce qui a été mis en évidence lors de la réunion du gouvernement avec le Président de la République et des walis en février 2021 et suite à quoi sont apparus des zones dites d'ombre. Des consignes strictes sont alors données visant à prendre pleinement et intégralement en charge les habitants de ces régions tout en assurant les nécessités de la vie, c'est ce que nous allons essayer de mettre en évidence dans l'axe suivant.

1- Le concept de zones d'ombre en Algérie :

Les zones d'ombre en Algérie signifient ces zones défavorisées et marginalisées dans les campagnes et les villes qui souffrent d'une extrême pauvreté et qu'elles ne disposent pas des nécessités de la vie. Comme l'a indiqué le président de la République lors de sa rencontre avec les walis et le gouvernement, plus de 19% des Algériens sont dans un état de pauvreté durable. Il a insisté sur la nécessité de mener une enquête approfondie sur ces zones afin d'y apporter un développement, en particulier dans les zones reculées et les périphéries des villes, où une grande partie des nécessités de base de la vie, telles que le logement, l'eau, l'électricité, les écoles, les cliniques et les transports font défaut. Les statistiques montrent qu'environ 15 zones d'ombres en Algérie souffrent de la misère et de la privation.

2- Développement dans les zones d'ombre : Le développement dans les zones d'ombre est défini comme le processus à travers lequel se produit un changement intégré pour les populations locales, à travers l'instauration de différents projets de développement dans les zones rurales et les régions marginalisées en s'appuyant sur une méthode participative associant chacun du gouvernement, des collectivités locales et de la société civile afin d'approfondir l'effet du développement et propulser la société vers une meilleure situation en suivant le plan tracé par l'Etat.

Partant de ce qui précède, il est clair que le développement local ne se limite pas seulement aux zones éloignées ou rurales, mais inclut également le centre urbain ou ce que l'on appelle les villes et leurs banlieues :

A – le développement dans le milieu urbain : Il est réalisé sur la base de programmes qui traitent des problèmes de la société à travers la coopération entre les collectivités et l'entraide dans la société elle-même pour aider les citoyens dans ces zones à acquérir la confiance et la responsabilité afin d'atteindre une vie meilleure pour la population.

B – Le développement dans le milieu Rural : C'est un ensemble d'opérations menées dans la société rurale à travers les efforts du gouvernement et des populations locales dans l'objectif d'améliorer le milieu rural économiquement, socialement et même culturellement selon des stratégies spécifiques et des plans tracés pour mener des réformes en rapport à la mise en œuvre de projets économiques et la fourniture des différentes prestations de services au profit des populations pour améliorer leur niveau de vie dans l'objectif de les inclure dans la vie nationale et de les faire participer au développement national.

Conditions de développement des régions d'ombre :

- Le projet de développement des zones d'ombre reste incomplet en absence d'un développement juste.
- Une distribution équitable du développement commence par la promotion des zones d'ombre en complexes résidentiels de haut niveau.
- La stratégie de développement des régions démunies devrait se fonder sur une vision scientifique minutieuse.
- L'efficacité et le succès de la politique de développement des zones d'ombre dépendent de la mise au point du concept, de la précision dans la vision et la mise en place d'un calendrier temporel.
- Principe de la participation populaire avec les efforts du gouvernement et des collectivités locales qui jouent un rôle de leader dans la réalisation d'un changement menant vers une meilleure situation.

3- Mesures urgentes du gouvernement concernant les zones d'ombre.

Dans l'intention de répondre efficacement aux exigences et besoins des citoyens occupants les zones d'ombre et concrétisant le principe de justice sociale entre les régions du pays, notamment entre les grandes villes et les zones reculées, le président de la République a donné, lors de sa rencontre tenue avec le gouvernement et les walis, des consignes strictes et a fait des déplacements sur le terrain afin d'entendre les préoccupations des citoyens et leur apporter des solutions urgentes et ces instructions portaient sur de nombreux points dont¹¹ :

- Inventaire des zones d'ombre au niveau de toutes les municipalités de l'Etat.
- Enregistrer toutes les lacunes et besoins en matière de prestations de base telles que le gaz de ville, l'électricité, les réseaux routiers, les différents réseaux d'eau potable et assainissement, la nourriture et transport scolaires dans ces régions avec présentation d'une évaluation financière et la préparation des fiches techniques détaillées propres à chaque opération enregistrée.
- formation d'un comité de wilaya dont la mission est de déterminer les zones d'ombre sur le territoire de la wilaya. Il mettra un programme d'urgence qui garantit une prise en charge optimale des besoins de base des résidents de ces régions. Et cela en coordination avec le comité ministériel commun constitué pour encadrer l'exécution de l'opération de détermination des zones d'ombre, et la mise en œuvre du programme d'urgence spécial. En outre, la commission de wilaya crée des comités au niveau des daïras qui prennent en charge les opérations destinées aux zones d'ombre.
- Construction d'une cellule technique formée de cadres techniques de différentes organisations et directions au niveau de la wilaya.

4- Données générales sur le développement dans les zones d'ombre dans le cadre du programme d'urgence 2020-2024 :

Ci-dessous nous donnons quelques données concernant les zones d'ombre et les projets de développement programmés et le pourcentage de réalisation prévue jusqu'à la fin de 2021¹² .

- le nombre total de zones d'ombre identifiées est de 13 587.
- Nombre total de projets identifiés pour la promotion : 327 000.
- La population concernée 8,5 millions, soit environ 20% de la population totale.
- Couverture financière requise : 480,42 milliards.
- Projets avec financement de 12 841 projets pour un montant total de 188,42 milliards.
- Projets non financés 19 859 projets, pour un montant total de 292 milliards.

Les objectifs ont été répartis par année :

- L'objectif en 2020 est de réaliser 8 143 projets de développement.
- L'objectif pour 2021 est l'achèvement de 4 698 projets de développement

5- Les projets de développement dans les zones d'ombre par secteur dans le cadre du programme d'urgence (2020-2024)

Le rôle des collectivités locales dans la réalisation du développement local des zones d'ombre en Algérie au cours de la période 2020-2024

On peut citer le nombre de projets orientés vers un développement local durable dans les zones d'ombre dans différents secteurs qui sont retenus pour un financement au titre du programme de relance économique) (2020 – 2024) dans le tableau suivant :

Tableau n° 02 : projets du développement financés dans les régions d'ombre selon les secteurs

| Les sous-secteurs | Projets de développement financés | |
|--|-----------------------------------|---------------------|
| | Nombre | Somme (milliard DA) |
| Approvisionnement en eau potable | 2465 | 30.66 |
| Assainissement | 1737 | 24.69 |
| Réseau électrique | 1352 | 16.77 |
| Fourniture gaz | 998 | 23.96 |
| Amélioration des conditions de scolarisation | 1436 | 11.49 |
| Transport public | 41 | 0.39 |
| Désenclavement | 3216 | 67.73 |
| Eclairage public | 693 | 4.75 |
| Santé de proximité | 364 | 2.76 |
| Aires de jeu | 356 | 3.27 |
| Lutte contre la désertification | 3 | 0.058 |
| La couverture sécuritaire | 66 | 0.63 |
| Les risques naturels | 114 | 1.26 |
| TOTAL | 12841 | 188.42 |

Source : République algérienne démocratique et populaire. Le résultat de l'activité du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République, intitulé 2020. Février 2021, Algérie, p.53 .

Du tableau, on note l'effort de l'Etat algérien pour réaliser le développement local à travers le désenclavement avec 3216 projets, ainsi l'approvisionnement en eau potable est réalisé par 2465 projets, suivi par l'assainissement et l'approvisionnement en gaz dans la limite de 24 milliards de dinars, suivi par fourniture d'électricité et l'amélioration des conditions de scolarisation et des transports en commun ...

Toutes ces données reflètent la volonté de l'Etat algérien dans la satisfaction des besoins des populations des zones d'ombre qui entre dans le plan de relance économique (2020 - 2024), où il a été souligné l'achèvement de 12 841 projets de développement financés à hauteur de 188,42 milliards de dinars.

6- Bilan de réalisation du programme des zones d'ombre dans le cadre du programme de relance économique) (2020 – 2024) au titre de 2020

Les résultats de l'achèvement du programme des zones d'ombre peuvent être rapportés dans le programme de rétablissement Économique) (2024-2020) Rubrique 2020 Dans les éléments suivants¹³ :

- Projets terminés : 7276 projets, soit 89,35 % des objectifs attendus pour l'année 2020
- projets en cours : 2914 projets, dont 1268 projets dont le taux d'achèvement dépasse 50%;
- projets pas encore lancés : 2651 projets, soumis à des procédures administratives.

Les projets achevés ont permis :

- 173 489 familles raccordées au réseau d'approvisionnement en eau potable ;
- 79 548 familles raccordées aux réseaux d'égouts ;
- 375 salles de classe achevées, 298 écoles réhabilitées, 54 restaurants scolaires achevés et 51 réhabilités.
- 1323 km de routes achevées et 515 autobus scolaires loués ;
- 764 projets dans le cadre desquels 2180km de réseau électrique ont été achevés, reliant 33000 foyers pour le bénéfice de 368507 personnes et 2531 maisons sont équipées d'énergie solaire.
- 479 projets gaziers réalisés sur 2055km pour raccorder 56000 foyers pour 284000 personnes
- 261 stades de proximité au profit de 322641 personnes.

Dans le cadre du suivi de l'aménagement des zones d'ombre et de la concrétisation des projets dans celles-ci, le gouvernement a alloué en 2021 un montant de 110 milliards de dinars pour les zones d'ombre au niveau national, dont 50 milliards de dinars dans les plans d'aménagement communaux , 20 milliards de dinars pour les projets d'amélioration urbaine, et 40 milliards de dinars pour l'aménagement des routes inscrits au programme du ministère des travaux publics.

Sans oublier d'autres programmes de développement orientés vers le développement des zones d'ombre, qui sont liés à la fourniture d'électricité et de gaz à travers les budgets locaux et le fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales, en plus de l'ouverture d'ateliers afin de revoir la fiscalité locale de municipalités dans le but de permettre à la municipalité d'obtenir la ressource financière pour financer divers projets et programmes de développement.

7- Des solutions stratégiques pour la réussite du développement local dans les zones d'ombre¹⁴ .

Nous essayerons de proposer des solutions stratégiques dans le but d'aider les collectivités locales à réaliser le succès dans le développement des zones d'ombre en particulier, les zones frontalières qui recèlent des ingrédients de succès pour peu que l'on s'intéresse à elle, et qui sont cités ci-dessous.

- **Gouvernance du processus de développement local des zones d'ombre** Pour réaliser le succès du processus de gouvernance du développement local en Algérie en général et dans les zones d'ombre en particulier, un environnement approprié doit être créé à cet effet, car cela nécessite la disponibilité d'un cadre législatif coordonné et réglementaire différent des cadres traditionnels utilisés dans la conduite et la gestion des affaires publiques locales.
- **Vision stratégique** : C'est-à-dire que le processus de gouvernance du développement local dans les différentes unités frontalières doit reposer sur des fondements stratégiques et une vision unifiée prenant en compte toutes les conditions environnementales qui assurent son

succès, d'autant plus que le travail de développement au niveau local nécessite une connaissance de tous les aspects liés aux besoins des citoyens locaux, car le processus de développement doit être développé dans le cadre d'une vision. Il souligne avec précision les priorités et est conforme aux développements récents et aux plans de développement qui valorisent les ressources humaines et matérielles locales disponibles.

- **Soutien des lois et de la législation** : Il faudrait revoir les lois et la législation qui contrôle affaires locales en particulier les organismes locaux dont la wilaya et la commune, car il faudrait mettre en place des lois et de nouvelles instructions et réglementations qui accordent plus de pouvoirs et libertés Informelles tels que la société civile et le secteur privé. Ainsi, permettre la coopération entre les acteurs pour atteindre buts et les finalités du développement local.

- **Soutien de la transparence, intégrité et responsabilité Sociale** : Mener la gouvernance du développement au niveau local nécessite nécessairement d'appuyer les fondements et les éléments constitutifs de ce concept. Il n'est pas possible d'assurer la participation effective de la société civile locale dans la conduite des affaires publiques des zones frontalières sans atteindre des niveaux élevés de transparence et d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions sans ouvrir la voie à la responsabilité sociale ; ce qui garantit ensuite la transparence et l'intégrité des différentes fonctions de développement, en particulier celles liées au décaissement et à la collecte des revenus

- **améliorer relation de l'administration locale avec citoyen** : Le citoyen ouvre droit d'assister aux différentes délibérations des assemblées populaires élues. De ce fait, il est plus proche de l'administration locale, par conséquent les appareils législatifs et exécutifs doivent veiller à améliorer leur image vis-à-vis du citoyen. Et cela se fait en permettant aux citoyens de participer aux affaires locales et de gérer les diverses prestations offertes aux citoyens.

- **Soutenir les programmes culturels de développement participatif de la communauté locale** : Le développement culturel joue un rôle important pour parvenir à l'efficacité des projets et des stratégies de développement considéré comme exigence pour le succès du processus de développement des zones d'ombre. Il incombe aux autorités de condenser les programmes culturels de développement par le soutien des acteurs de la société civile locale en lui donnant la liberté de planification et de décision dans la mise en place des politiques qui permettent au citoyen local de prendre des initiatives en faveur du développement au niveau de son environnement régional.

- **Appui au secteur du tourisme et essai de promotion du secteur pour atteindre le développement local dans les zones frontalières** : l'intérêt pour le tourisme considéré comme un axe des programmes de développement et le retrait des obstacles qui se tiennent devant le développement du secteur du tourisme, doit être une priorité de l'Etat. Ce dernier doit s'intéresser de plus près au secteur du tourisme et trouver des mécanismes devant être comme un point de départ pour construire le développement touristique et un secteur fiable comme alternative pour la période après pétrole.

IV- Conclusion

Malgré le fait que les collectivités locales bénéficient de nombreux atouts, qu'ils soient économiques, sociaux ou humains, les axes de développement à leur niveau se heurtent à de nombreux obstacles et difficultés, en premier lieu les interventions de l'autorité centrale, les nombreux problèmes financiers, et les faibles capacités scientifiques et pratiques de leurs employés, en plus d'autres facteurs qui ont contribué à limiter leurs performances. Pour cette raison, il est devenu nécessaire de rechercher des moyens de parvenir à un développement global au niveau de sa zone géographique, qui se rapportent aux aspects suivants :

- 1- La levée de divers obstacles organisationnels et l'élimination définitive de la centralisation dans la gestion, et cela confirme la validité de la première hypothèse.
- 2- Former ses différents utilisateurs aux technologies modernes de l'information en plus des systèmes de gestion efficaces pour réaliser le développement local.
- 3- Éliminer la corruption financière et administrative sous tous ses aspects afin d'éviter le gaspillage de l'argent public et d'atteindre des niveaux élevés d'efficacité dans la gestion locale, ce qui confirme la validité de la deuxième hypothèse.
- 4- Encourager la créativité, l'innovation et la concurrence loyale afin d'améliorer la qualité des performances des collectivités locales.
- 5- Suivre la méthode de participation entre la direction centrale et les collectivités locales afin de préparer des plans et des stratégies réalisables et applicables en fonction de la réalité vécue, ce qui soutient la validité de la troisième hypothèse.
- 6- Fournir un soutien financier adéquat pour mettre en œuvre ses plans et projets futurs.
- 7- Conduire une comparaison des performances des collectivités locales dans les pays développés et les comparer avec le niveau local afin d'identifier les forces et les faiblesses et les prendre en compte à l'avenir dans la préparation de leurs projets futurs.
- 8- Étudier l'efficacité et l'efficience des plans adoptés au niveau des collectivités locales pour atteindre les objectifs fixés.

Références:

-
- ¹ Mounir Ibrahim (1997), Le service public ; étude comparative, sans pays, Dar El fikr el Arabi, P.33(Écrit en arabe).
 - ² Othmane Azizi (2008), **Rôle des collectivités locales et des communautés locales dans la gestion et le développement**, thèse de Magister, Faculté des Sciences de la terre de Géographie et de l'Urbanisme, Université de Khenchla (Algérie), P.25 (Écrit en arabe).
 - ³ Merrad lakhdar (2005) , **les recettes des collectivités locales en Algérie**, Revue des Sciences Humaines (07),Université Mohamed Kaidhar Biskra, P.13 (Écrit en arabe).
 - ⁴ Ghodbane Fouad (2015) , **Le développement Local ;pratiques et acteurs**, Jordanie, Première édition, Dar Safa pour la publication et la distribution, P (29)), (Écrit en arabe).
 - ⁵ Ahmed Ghribi (2010) , **les dimensions du développement local et ses défis en Algérie**, Revue des Recherches et des Etudes Scientifiques, Algérie : Université Yahia Farès de Médéa, P.44 (Écrit en arabe).
 - ⁶ Alain Piveteau (2005) , **décentralisations et développement local au Sénégal :chronique d'un couple hypothétique** ,revue tiers monde .volume 1 (Numéro 181) ,PP. 72-73
 - ⁷ Boukessas Abdelhamid (2000) , **le développement des collectivités locales entre réalité et objectifs**, Revue El-Tawassol, Algérie : Université de Annaba, Numéro de Juin 2000, P.64 (Écrit en arabe).
 - ⁸ Bensaadi Ismail, Fatmi Samra (2017) , **Role des collectivités locales dans le développement urbain**, Revue El bahith El Idjtimai, Algérie : Université de Constantine 2, P.274 (Écrit en arabe).
 - ⁹ Cahier de recherche (2003), **le développement local: contexte et définition**, Montréal. P. 723

Le rôle des collectivités locales dans la réalisation du développement local des zones d'ombre en Algérie au cours de la période 2020-2024

¹⁰ Noureddine Harouche (2022) , **Le développement des zones d'ombre en Algérie entre enjeux politiques et réalité. Le développement des zones d'ombre en Algérie entre enjeux politiques et réalité**, Al-Ittihad : quotidien indépendant, Consulté le 24 janvier 2022 Disponible sur le site suivant : www.elitihadcom-dz

¹¹ L'ordonnance n° 853, du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Urbanisme, du 26 février 2020.

¹² Adapté de, République Algérienne Démocratique et Populaire (2021), **bilan des activités du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la république pour l'année 2020**, Algérie, p. 53

¹³ Ibid, P.52

¹⁴ Abd Eddine en Amraoui (2021), **Les zones d'ombres en Algérie entre les exigences du développement local et le renforcement des atouts du tourisme national**, Revue de la politique Générale, P P. 273-276. (Écrit en arabe).